



Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

concernant l'accident

de l'avion Piper PA-28-160 "Cherokee" HB-OVH

survenu le 30 mai 1969

sur l'aérodrome de Genève

Décision prise par voie de circulation

LA COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AERONEFS

dans l'affaire

accident de l'avion Piper PA-28-160 "Cherokee" HB-OVH

survenu le 30 mai 1969

à l'aéroport de Genève

après avoir pris acte des résultats de la procédure
intermédiaire selon l'art.19.2,

et, d'entente avec le Bureau d'enquête, en application de la
procédure sommaire selon les art.27 ss. de l'Ordonnance sur
les enquête en cas d'accidents d'aéronefs du 1^{er} avril 1960,

d é c i d e :

Le rapport d'enquête du 31 mars, transmis à la Commission le
12 mai 1970, est approuvé.

Au terme d'un vol de 4 h 07 min. en provenance de Gênes, le
pilote approche la piste principale 23 trop haut, augment son
taux de descente et rate son arrondi. L'avion, après un
contact brutal avec la piste rebondit et retombe sur la roue
de proue dont la fourche se rompt. Les trois occupants de
l'avion sont indemnes. L'avion est légèrement endommagé.

Circulation, 2/18.7.1970